



**PRÉFÈTE
DE LA LOZÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DES SERVICES DE L'ÉTAT EN LOZÈRE



RECUEIL SPECIAL N° 23

Publié le 27 mai 2021

ACCUEIL DU PUBLIC : rue du faubourg Montbel, Mende

*Services administratifs : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30*

 : Préfecture de la Lozère – BP 130 – 48005 MENDE CEDEX
Site internet : www.lozere.gouv.fr
 : 04-66-49-60-00 – Télécopie : 04-66-49-17-23

PRÉFECTURE de la LOZÈRE

RECUEIL des ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL n° 23 en date du 27 mai 2021

SOMMAIRE

Préfecture et sous-préfecture de Florac

arrêté préfectoral n° PREF-BER-2021-147-001 en date du 27 mai 2021 modifiant l'arrêté n° PREF-BER-2020-234-001 en date du 21 août 2020 portant implantation et répartition des bureaux de vote dans les communes du département de la Lozère

arrêté préfectoral n° PREF-BER-2021-147-002 en date du 27 mai 2021 modifiant l'arrêté n° PREF-BER 2020-234-001 en date du 21 août 2020 portant implantation et répartition des bureaux de vote dans les communes du département de la Lozère



**PRÉFÈTE
DE LA LOZÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
de la citoyenneté
et de la légalité**

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° PREF-BER-2021-147-001 EN DATE DU 27 MAI 2021
MODIFIANT L'ARRÊTÉ N°PREF-BER-2020-234-001 EN DATE DU 21 AOÛT 2020
PORTANT IMPLANTATION ET RÉPARTITION DES BUREAUX DE VOTE
DANS LES COMMUNES DU DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

La préfète de la Lozère
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU le code électoral, et notamment ses articles L.17, R.40 et D.56-1.

VU la circulaire INTA2110958C du 28 avril 2021, relative à l'organisation matérielle et au déroulement des élections départementales, régionales et des élections aux assemblées de Corse, de Guyane et de Martinique des 20 et 27 juin 2021, notamment son point 4.1 ;

VU l'instruction NOR/INTA1830120J du 21 novembre 2018 modifiée, relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires ;

VU l'arrêté préfectoral n° PREF-BER2020-234-001 en date du 21 août 2020, portant implantation et répartition des bureaux de vote dans les communes du département de la Lozère ;

CONSIDÉRANT la demande des mairies de :

- Albaret le Comtal, du 11 mai 2021
- Altier, du 18 mai 2021
- Arzenc de Randon, du 10 mai 2021
- Bagnols-les-Bains, du 7 mai 2021
- Bourgs sur Colagne, du 12 janvier 2021
- Brenoux, du 16 avril 2021
- Cans et Cévennes, du 30 avril 2021
- Chaudeyrac, du 17 mai 2021
- Chaulhac, du 10 mai 2021
- Esclanèdes, du 20 avril 2021
- Fournels, du 11 mai 2021
- Grandrieu, du 30 avril 2021
- Langogne, du 30 avril 2021

- Laubies (Les), du 8 janvier 2021
- Malzieu Ville (Le), du 19 mai 2021
- Marvejols, du 9 mars 2021
- Masegros Causses Gorges, du 19 mai 2021
- Mende, du 29 avril 2021
- Montrodat, du 11 mai 2021
- Pelouse, du 10 mai 2021
- Peyre en Aubrac, du 28 avril 2021
- Pourcharesses, du 27 avril 2021
- Rozier (Le), du 5 mai 2021
- Saint Etienne du Valdonnez, du 6 mai 2021
- Saint Germain du Teil, du 5 mai 2021
- Ventalon en Cévennes, du 19 mai 2021
- Villefort, du 11 mai 2021

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} : L'article 2 de l'arrêté n° PREF-BER2020-234-001 en date du 21 août 2020 modifié susvisé est modifié, en application du dernier alinéa de l'article R40 du code électoral, ainsi qu'il suit :

Au lieu de :

COMMUNE	Bureau de vote	Périmètre
ALBARET LE COMTAL 48310	MAIRIE – Place du Village	Commune
ALTIER 48800	MAIRIE	Commune
ARZENC DE RANDON 48170	MAIRIE – Salle du conseil municipal	Commune
BOURGS SUR COLAGNE 48100 Bureau centralisateur : BUREAU N° 1	BUREAU N° 1 : Salle du Conseil Municipal 26 Boulevard de la République – LE MONASTIER	Commune déléguée de MONASTIER PIN MORIES
BRENOUX 48000	MAIRIE – Salle du conseil	Commune
CANS ET CEVENNES 48400	MAIRIE– SAINT LAURENT DE TREVES	Commune nouvelle
CHAUDEYRAC 48170	MAIRIE – Salle du conseil municipal – Place de la Mairie	Commune
CHAULHAC 48140	MAIRIE - Salle du conseil	Commune
ESCLANEDES 48230	MAIRIE – Place de la mairie - LE BRUEL	Commune
FOURNELS 48310	MAIRIE	Commune
GRANDRIEU 48600	MAIRIE	Commune

LANGOGNE 48300 Bureau centralisateur : BUREAU N° 1	BUREAU N° 1 : Ecole primaire publique - Pré de la Foire	Adresses à droite de la RN 88 direction Le Puy/Mende
	BUREAU N° 2 : Ecole primaire publique - Pré de la Foire	Adresses à gauche de la RN 88 direction Le Puy/Mende
LAUBIES (LES) 48700	LE PRESBYTERE	Commune
MALZIEU VILLE (LE) 48140	MAIRIE	Commune
MARVEJOLS 48100 Bureau centralisateur : BUREAU N° 2	BUREAU N° 1 : MARVEJOLS SUD -	Rue des Augustins, boulevard d'Aurelle de Paladines, avenue de Brazza, promenade Louis Cabanette, rue Carnot, porte de Chanelles, rue Chanelles, Lot les Cordeliers, Costevieille-haute, chemin de Costevieille, Costevieille-basse, quartier de Costevieille, Estancogne, boulevard Foch, rue Fourdoules, place de la gare, Lot les Genêts, rue Jeanne d'Arc, rue Juiverie, rue de la Laine, Lot les Lilas, Les Marronniers, rue Mascoussel, rue Paul Mendras, avenue François Olive, rue de l'Orphelinat, Pont de Peyre, Pont Pessil, les Quatre Roues, rue Rochevallier, Ségala Haut, Semard, allée des Soupirs
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Une seule élection le même jour</u> : 1ère SALLE - REZ-DE-CHAUSSÉE 9 avenue de Brazza ➤ <u>Plusieurs élections le même jour</u> : salle polyvalente – Esplanade 	
	BUREAU N° 2 : MARVEJOLS OUEST -	Abbé de Born, Traverse de l'Aubrac, lot la Barrière, la Brasserie, Bellevue, le Clos de Bellevue, Billières, rue de la Chapelette, chemin de la Charze, rue Chicane, chemin du Couvent, impasse Dugana, rue d'Emborelle, place de l'Eglise, Espinassous Saint-Privat, Montade de Fai Fioc, quartier de Fai Fioc, avenue du Docteur de Framond, chemin de Galion, Lot le Galion, chemin du Géant, Lot les Grillons, boulevard de Jabrun, le Lignon, Lot Maison Rouge, quartier Maison Rouge, Hauts de Maison Rouge, avenue du Maréchal Juin, avenue de la Méridienne, route de Nasbinals, route du Nord, lot Les Pins, Lot la Plaine, Lot le Pré de Suzon, rue République, route de Régourdél, Lot Sainte Catherine, rue Sainte Catherine, quartier de Sénouard, place du Soubeyran, quartier de la Terrisse, avenue Théophile Roussel, rue Tourette, Lot Les Tourettes, Lot Les Troènes, Valat de Chaze, rue Villette, Zone Artisanale.
	BUREAU N° 3 : MARVEJOLS EST -	Avenue du 19 Mars 62, place

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Une seule élection le même jour</u> : SALLE DES PAS PERDUS 9 avenue de Brazza ➤ <u>Plusieurs élections le même jour</u> : salle polyvalente – Esplanade 	du Barry, rue Bonnet de Palheret, boulevard de Chambrun, avenue du Cheyla, lot Clavel Champel, place des Cordeliers, place H. Cordesse, rue V. Cordesse, chemin de Coste Dreche, Lot le Coulagnet, Coulagnet Bas, rue Jules Daudé, boulevard Saint Dominique, route de l'Empéry, rue d'Espinassous, l'Esplanade, place Girou, chemin du Grenier, avenue des Martyrs, route du Mazet, rue de la Métallurgie, quartier Montplaisir, rue des Pénitents, Lot les Peupliers, chemin de Pineton, impasse Piquetrabuc, chemin du Stade, rue des Teinturiers, rue Vidal, rue du Théron.
MASSEGROS CAUSSES GORGES 48500	BUREAU N° 1 : Mairie - LE MASSEGROS	Commune déléguée de LE MASSEGROS
Bureau centralisateur : BUREAU N° 1	BUREAU N° 3 : Mairie – Salle Voutée - SAINT GEORGES DE LEVEJAC	Commune déléguée SAINT GEORGES DE LEVEJAC
	BUREAU N° 5 : Office de Tourisme - LES VIGNES	Commune déléguée LES VIGNES
MENDE 48000	BUREAUX SUD	
Bureau centralisateur : BUREAU N° 6 SUD : pour Mende-Sud	BUREAU N° 5 : MAISON DE QUARTIER FRANCOIS MITTERAND - Place de la Fraternité	Gardès, Pont Saint Laurent, Fontanilles, Allée Raymond Fages
	BUREAU N° 6 : SALLE MARGUERITE YOURCENAR - Place du Foirail	La Vabre, Séjалан, Les Couars, Les Casernes, Saint Jean, Ramilles, la Thébaïde, le centre-ville, l'Aérodrome, Le Tivoli, Beauséjour
	BUREAU N° 7 – SALLE BENJAMIN BARDY - Place du Foirail	La Petite Roubeyrolle, les Carmes, Avenue Foch (côté pair) Faubourg Montbel, Pont Notre-Dame, Allée Paul Doumer, Allée des Soupirs, le Pré-Vival, L'Adoration, Piencourt, Enclos Roussel, Rue du Torrent, avenue du Père Coudrin (en partie), Janicots, Tilleuls, Colombier, Cité du Rance, Four Moulon, Chapelierou, Les Taillis
MONT LOZERE ET GOULET 48190	BUREAU N° 2 : Mairie – Place de la Poste - BAGNOLS LES BAINS	Commune déléguée de BAGNOLS LES BAINS
Bureau centralisateur : BUREAU N° 1		
MONTRODAT 48100	MAIRIE – SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL – 16 rue des Manjo Prunos	Commune
PELOUSE 48000	MAIRIE	Commune
PEYRE EN AUBRAC 48130	BUREAU N° 1 : Mairie – AUMONT-AUBRAC	Commune déléguée d'AUMONT-AUBRAC

Bureau centralisateur : BUREAU N° 1	BUREAU N° 3 : Mairie - FAU DE PEYRE	Commune déléguée de FAU DE PEYRE
	BUREAU N° 4 : Mairie - Salle des Mariages – JAVOLS	Commune déléguée de JAVOLS
POURCHARESSES 48800	MAIRIE – 15 rue de l’Eglise - VILLEFORT	Commune
ROZIER (LE) 48150	MAIRIE - SALLE VOUTEE – Place de la mairie	Commune
SAINT ETIENNE DU VALDONNEZ 48000	MAIRIE – Place de la mairie	Commune
SAINT GERMAIN DU TEIL 48340	SALLE COMMUNALE – PRE LAPORTE	Commune
VENTALON EN CEVENNES 48240	BUREAU N° 1 : Mairie Le Géripon - SAINT FREZAL DE VENTALON	Ancienne commune de Saint-Frézal de Ventalon
Bureau centralisateur : BUREAU N° 1		
VILLEFORT 48800	MAIRIE - 19 rue de l’Eglise	Commune

Lire :

COMMUNE	Bureau de vote	Périmètre
ALBARET LE COMTAL 48310	SALLE POLYVALENTE	Commune
ALTIER 48800	SALLE COMMUNALE	Commune
ARZENC DE RANDON 48170	SALLE POLYVALENTE	Commune
BOURGS SUR COLAGNE 48100	BUREAU N° 1 : SALLE POLYVALENTE MICHEL COLUCCI - Place du Teil – LE MONASTIER	Commune déléguée de MONASTIER PIN MORIES
Bureau centralisateur : BUREAU N° 1		
BRENOUX 48000	SALLE DES FETES de LANGLADE	Commune
CANS ET CEVENNES 48400	SALLE POLYVALENTE – Temple – SAINT LAURENT DE TREVES	Commune nouvelle
CHAUDEYRAC 48170	SALLE POLYVALENTE	Commune
CHAULHAC 48140	SALLE COMMUNALE	Commune
ESCLANEDES 48230	SALLE COMMUNALE	Commune
FOURNELS 48310	SALLE POLYVALENTE – Place du Foirail	Commune
GRANDRIEU 48600	SALLE DES FETES	Commune
LANGOGNE 48300	BUREAU N° 1 : SALLE POLYVALENTE	Adresses à droite de la RN 88 direction Le Puy/Mende
Bureau centralisateur : BUREAU N° 1	BUREAU N° 2 : SALLE POLYVALENTE	Adresses à gauche de la RN 88 direction Le Puy/Mende
LAUBIES (LES) 48700	SALLE POLYVALENTE LEO LAGRANGE – MAZEL DES LAUBIES	Commune
MALZIEU VILLE (LE) 48140	SALLE DES FETES – Place du Foirail	Commune
MARVEJOLS 48100	BUREAU N° 1 : MARVEJOLS SUD -	Rue des Augustins, boulevard d’Aurelle de Paladines, avenue de Brazza, promenade Louis Cabanette, rue Carnot, porte de Chanelles, rue Chanelles, Lot les Cordeliers, Costevieille-haute, chemin de Costevieille, Costevieille-basse, quartier de Costevieille, Estancogne, boulevard Foch, rue Fourdoules, place de la gare, Lot les Genêts, rue Jeanne d’Arc, rue Juiverie, rue
Bureau centralisateur : BUREAU N° 2	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Une seule élection le même jour</u> : SALLE POLYVALENTE de MARVEJOLS – Route du Stade ➤ <u>Plusieurs élections le même jour</u> : SALLE POLYVALENTE de MARVEJOLS – Route du Stade 	

		de la Laine, Lot les Lilas, Les Marronniers, rue Mascoussel, rue Paul Mendras, avenue François Olive, rue de l'Orphelinat, Pont de Peyre, Pont Pessil, les Quatre Roues, rue Rochevallier, Ségala Haut, Semard, allée des Soupirs
	<p>BUREAU N° 2 : MARVEJOLS OUEST -</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Une seule élection le même jour</u> : SALLE POLYVALENTE de MARVEJOLS – Route du Stade ➤ <u>Plusieurs élections le même jour</u> : SALLE POLYVALENTE de MARVEJOLS – Route du Stade 	Abbé de Born, Traverse de l'Aubrac, lot la Barrière, la Brasserie, Bellevue, le Clos de Bellevue, Billières, rue de la Chapelette, chemin de la Charze, rue Chicane, chemin du Couvent, impasse Dugana, rue d'Emboelle, place de l'Eglise, Espinassous Saint-Privat, Montade de Fai Fioc, quartier de Fai Fioc, Hauts de Fai Fioc, avenue du Docteur de Framond, chemin de Galion, Lot le Galion, chemin du Géant, Lot les Grillons, boulevard de Jabrun, le Lignon, Lot Maison Rouge, quartier Maison Rouge, Hauts de Maison Rouge, avenue du Maréchal Juin, avenue de la Méridienne, route de Nasbinals , route du Nord, lot Les Pins, Lot la Plaine, Lot le Pré de Suzon, rue République, route de Régourdél, Lot Sainte Catherine, rue Sainte Catherine, quartier de Sénouard, place du Soubeyran, quartier de la Terrisse, avenue Théophile Roussel, rue Tourette, Lot Les Tourettes, Lot Les Troènes, Valat de Chaze, rue Villette, Zone Artisanale.
	<p>BUREAU N° 3 : MARVEJOLS EST -</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Une seule élection le même jour</u> : SALLE POLYVALENTE de MARVEJOLS – Route du Stade ➤ <u>Plusieurs élections le même jour</u> : SALLE POLYVALENTE de MARVEJOLS – Route du Stade 	Avenue du 19 Mars 62, place du Barry, rue Bonnet de Palheret, boulevard de Chambrun, avenue du Cheyla, lot Clavel Champel, place des Cordeliers, place H. Cordesse, rue V. Cordesse, chemin de Coste Dreche, Lot le Coulagnet, Coulagnet Bas, rue Jules Daudé, boulevard Saint Dominique, route de l'Empery, rue d'Espinassous, l'Esplanade, place Girou, chemin du Grenier, avenue des Martyrs, route du Mazet, rue de la Métallurgie, quartier Montplaisir, rue des Pénitents, Lot les Peupliers, chemin de Pineton, impasse Piquetrabuc, chemin du Stade, rue des Teinturiers, rue Vidal, rue du Théron.
MASSEGROS CAUSSES GORGES 48500	BUREAU N° 1 : SALLE D'ACTIVITES « ANCIENNE ECOLE » - LE MASSEGROS	Commune déléguée de LE MASSEGROS
Bureau centralisateur : BUREAU N° 1	BUREAU N° 3 : SALLE DES FETES - SAINT GEORGES DE LEVEJAC	Commune déléguée SAINT GEORGES DE LEVEJAC
	BUREAU N° 5 : SALLE DE « L'OUTAL » - LES VIGNES	Commune déléguée LES VIGNES

MENDE 48000 Bureau centralisateur : BUREAU N° 6 SUD : pour Mende-Sud	BUREAUX SUD	
	BUREAU N° 5 : PREAU DE L'ECOLE GERARD PONS à FONTANILLES	Gardès, Pont Saint Laurent, Fontanilles, Allée Raymond Fages
	BUREAU N° 6 : BAS DE L'ESPACE EVENEMENTS GEORGES FRECHE – Place du Foirail	La Vabre, Séjolan, Les Couars, Les Casernes, Saint Jean, Ramilles, la Thébaïde, le centre-ville, l'Aérodrome, Le Tivoli, Beauséjour
	BUREAU N° 7 – BAS DE L'ESPACE EVENEMENTS GEORGES FRECHE – Place du Foirail	La Petite Roubeyrolle, les Carmes, Avenue Foch (côté pair) Faubourg Montbel, Pont Notre-Dame, Allée Paul Doumer, Allée des Soupirs, le Pré-Vival, L'Adoration, Piencourt, Enclos Roussel, Rue du Torrent, avenue du Père Coudrin (en partie), Janicots, Tilleuls, Colombier, Cité du Rance, Four Moulon, Chapelierou, Les Taillis
MONTRODAT 48100	SALLE DES FETES	Commune
PELOUSE 48000	SALLE POLYVALENTE	Commune
PEYRE EN AUBRAC 48130 Bureau centralisateur : BUREAU N° 1	BUREAU N° 1 : Mairie parcelle A 985 – AUMONT AUBRAC	Commune déléguée d'AUMONT-AUBRAC
	BUREAU N° 3 : Mairie parcelle AI 79-FAU DE PEYRE	Commune déléguée de FAU DE PEYRE
	BUREAU N° 4 : SALLE DES FETES parcelle B 737 – JAVOLS	Commune déléguée de JAVOLS
POURCHARESSES 48800	HALLE DES SPORTS - VILLEFORT	Commune
MONT LOZERE ET GOULET 48190 Bureau centralisateur : BUREAU N° 1	BUREAU N° 2 : CENTRE CUTUREL JEAN CASTAN – Avenue de la Gare - BAGNOLS LES BAINS	Commune déléguée de BAGNOLS LES BAINS
ROZIER (LE) 48150	SALLE DES FETES	Commune
SAINT ETIENNE DU VALDONNEZ 48000	PREAU DE L'ECOLE	Commune
SAINT GERMAIN DU TEIL 48340	MAISON DES SERVICES	Commune
VENTALON EN CEVENNES 48240 Bureau centralisateur : BUREAU N° 1	BUREAU N° 1 : SALLE POLYVALENTE de la maison communale Etienne PASSEBOIS - SAINT FREZAL DE VENTALON	Ancienne commune de Saint-Frézal de Ventalon
VILLEFORT 48800	SALLE POLYVALENTE	Commune

Le reste sans changement.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de la préfecture et les maires des communes concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour la préfète et par délégation,
Le secrétaire général

Signé

Thomas ODINOT

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° PREF-BER-2021-147-002 EN DATE DU 27 MAI 2021
MODIFIANT L'ARRÊTÉ N°PREF-BER2020-234-001 EN DATE DU 21 AOÛT 2020
PORTANT IMPLANTATION ET RÉPARTITION DES BUREAUX DE VOTE
DANS LES COMMUNES DU DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

La préfète de la Lozère
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L.17, R.40 et D.56-1.

VU la circulaire INTA2110958C du 28 avril 2021, relative à l'organisation matérielle et au déroulement des élections départementales, régionales et des élections aux assemblées de Corse, de Guyane et de Martinique des 20 et 27 juin 2021, notamment son point 4.1 ;

VU l'instruction NOR/INTA1830120J du 21 novembre 2018 modifiée, relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires ;

VU l'arrêté préfectoral n° PREF-BER2020-234-001 en date du 21 août 2020, portant implantation et répartition des bureaux de vote dans les communes du département de la Lozère ;

CONSIDÉRANT la demande de la mairie de Lanuéjols en date du 29 avril 2021.

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER} : L'article 2 de l'arrêté n° PREF-BER2020-234-001 en date du 21 août 2020 modifié susvisé est modifié, en application du dernier alinéa de l'article R.40 du code électoral, ainsi qu'il suit :

Pour le **premier tour de scrutin des élections départementales et régionales 2021**, au lieu de :

COMMUNE	Bureau de vote	Périmètre
LANUEJOLS 48000	MAIRIE – SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL	Commune

Lire :

COMMUNE	Bureau de vote	Périmètre
LANUEJOLS 48000	SALLE COMMUNALE	Commune

Le reste sans changement.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de la préfecture et le maire de la commune de Lanuéjols sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour la préfète et par délégation,
Le secrétaire général

Signé

Thomas ODINOT